bloquer le fleuve et à couler la canonnière *Sitouch*, en cas de marche des Japonais sur la ville, que les troupes russes évacueraient probablement.

Saint-Pétersbourg, 11 mars.

On n'a aucun détail officiel complétant la dépêche de l'amiral Alexeïeff arrivée cette nuit, mais on me dit que le bombardement n'a pas duré plus d'une heure, à une distance de 13 kilomètres environ.

On ne sait pas si les Japonais ont repris la position de combat ou de blocus. Les glaces du fleuve Lao-Kai fondent. On croit que les tentatives de débarquement des golfes Lao-Toung et coréen ne tarderont pas.

D'après un officier de l'état-major, la nouvelle attaque se produisant cette fois de flanc, constitue une reconnaissance offensive, car si les Japonais avaient voulu une attaque décisive, ils seraient venus avec plus de 14 navires.

Les opérations japonaises ont été retardées au-delà des calculs de leur état-major. Le débarquement des troupes en Corée est plus lent qu'on ne le croyait et gêné, car l'escadre de Vladivostock, avec ses croiseurs rapides qui ont d'énormes soutes à charbon, est escortée par le *Léna*, de la flotte volontaire, qui porte, outre son artillerie, une grande provision de charbon.

Luer marche en avant en Corée est en outre entravée par les rigueurs de la saison et les obstacles du terrain. Sur la mer, les tempêtes continuelles contrarient beaucoup la flotte japonaise qui profite de cet arrêt forcé pour faire des reconnaissances offensives en vue d'attaques futures plus décisives.

LES JAPONAIS EN CORÉE

Londres, 11 mars.

Une dépêche de Tokio au *Daily Chronicle* dit que trois divisions japonaises se sont transportées dans le nord de la Corée et ont commencé leur marche en avant. Deux corps d'armée composés de dix divisions auraient déjà été mobilisés. La dépêche ajoute que deux sous-marins sont arrivés par chemin de fer à Vladivostock, venant de Port-Arthur.

Une dépêche de Kin-Tchéou au *Daily Chronicle* (de source chinoise !?!) dit que la voie ferrée entre Kharbine et Vladivostock aurait été détruite sur une longueur de deux kilomètres et que les communications télégraphiques seraient interrompues.

Le *Daily Express*, feuille très sujette à caution, publie une dépêche de Nagasaki disant que jusqu'à présent 200.000 hommes ont quitté le Japon pour la Corée et la Mandchourie.

Une dépêche de Shanghaï au *Times* dit qu'il a été décidé de placer l'armement de la canonnière *Mandjour* sous la garde d'un croiseur chinois.

Une dépêche de Victoria (Colombie britannique) dit que le capitaine anglais Hill, qui a servi à bord du croiseur japonais *Nisshim* et qui vient d'arriver à Victoria, raconte que les Japonais renflouent le *Varyag* et qu'ils réussiront à l'incorporer dans leur flotte. D'après cet officier, les Russes n'auraient endommagé aucun navire de guerre japonais. On voit que, sous n'importe quelle latitude, les Anglais prennent facilement leurs désirs pour des réalités.

LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE. — LE TSAR ET GUILLAUME II

Paris, 11 mars.

Une dépêche de Saint-Pétersbourg au *Figaro* dit que la lettre affectueuse adressée par le roi d'Angleterre au tsar a produit, dans les hautes sphères russes, une excellente impression, qui s'est immédiatement traduite par une invitation faite aux journaux de tempérer leurs polémiques vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

On rapporte une nouvelle manifestation de la cordialité des rapports existant entre l'empereur d'Allemagne et le tsar. Ce dernier, désireux de confronter à une opinion compétente et désintéressée les rapports qui lui sont fournis sur la marche des événements en Extrême-Orient, a demandé Guillaume II de lui communiquer directement, au fur et à mesure des événements, l'opinion qu'il en a.

L'AMIRAL SKRYDLOFF

Londres, 11 mars.

On télégraphie de Sébastopol au *Daily Graphic* :

« Le bruit court que l'amiral Skrydloff, commandant en chef la flotte de la mer Noire, sera nommé au commandement de la nouvelle flotte de la Baltique, qui partira, croit-on, pour l'Extrême-Orient vers la mi-juin. »

LES OFFRES DE MÉDIATION

Washington, 11 mars.

Une des puissances neutres qu'il n'est pas possible de nommer se serait assurée de quelle façon la Russie et le Japon accueilleraient une offre de médiation.

Le Japon ne désire prêter l'oreille à aucune proposition de médiation ; il est parfaitement satisfait de la marche des événements. La Russie a répondu qu'il ne pouvait être question de médiation en ce moment et qu'il serait impossible d'en parler, tant qu'elle n'aurait pas battu le Japon sur terre et infligé une défaite décisive.

UNE RUSE DES JAPONAIS DEVANT PORT-ARTHUR

Saint-Pétersbourg, 11 mars.

Il paraît qu'avant l'attaque nocturne du 9 mars, les Japonais essayèrent déjà par la ruse de boucher l'entrée de Port-Arthur en tentant d'y faire couler un énorme steamer de commerce chargé de fer. Il entra dans la passe, se plaça de travers et signala qu'il était en détresse, qu'une voie d'eau s'était déclarée et que les pompes ne fonctionnaient pas. Les Russes qui ne se doutaient de rien, apportent de prompts secours et remorquent le steamer dans le port où, malgré les efforts pour le sauver, il coula. C'est seulement plus tard que les Russes s'aperçurent que leur bonne foi avait été surprise, c'est alors que les Japonais décidèrent de renouveler ouvertement la tentative avec quatre brûlots.

JAPON ET CORÉE

Tokio, 11 mars.

Le Japon et la Corée ont signé, hier, le traité de concession du chemin de fer de Wiju à Séoul.

MISSION MILITAIRE FRANÇAISE SUR LE THÉATRE DE LA GUERRE

Paris, 11 mars.

Le *Temps* dit que la mission française qui suivra les opérations avec l'état-major russe est dès à présent constituée. La nouvelle ne sera pas officielle avant la semaine prochaine. Elle aura pour chef le général Sylvestre, commandant une brigade à Paris, ancien officier d'ordonnance du Président de la République.

M. Sylvestre sera vraisemblablement accompagné de deux officiers, un chef d'escadron d'artillerie et un capitaine d'infanterie.

Le *Temps* croit savoir qu'une mission militaire, dont la composition n'est pas fixée, sera également envoyée au Japon. C'est seulement vers le 10 avril que les officiers étrangers sont attendus à Moukden.

Le *Temps* note également que le général Dragomiroff, ancien généralissime, est, depuis quelques jours, très malade.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à 2 h. 15 ; M. Brisson préside.

La Catastrophe de la Parre

M. Berthet pose une question au sujet de la catastrophe de la Parre. M. Berthet rappelle la promesse faite par le ministre de la guerre de faire tous ses efforts pour modérer l'alpinisme exagéré de certains commandants.

M. Berthet lit une lettre d'un capitaine qui a participé à l'expédition du 22 février de laquelle il ressort, par les détails donnés sur la marche entreprise, que celle-ci a été conçue et exécutée avec une grande imprudence.

M. Berthet. — La troupe est arrivée la nuit à Barcelonnette, après 24 heures de marche dans la neige. Il s'agissait de reconnaître un col dont l'accès est dangereux même en été. La marche avait été déconseillée par des agents forestiers ; on était parti absolument sans précautions. C'est grâce à la lanterne apportée par le capitaine, auteur de la lettre, que le détachement a été sauvé. Il n'y avait ni médecin, ni guide.

Les populations de la frontière, très émues par cet accident arrivé après tant d'autres, se demandent pourquoi on sacrifie la vie de nos soldats pour des manœuvres sans utilité. Le représentant du ministre de la guerre a rendu hommage au courage de ces malheureux soldats tombés victimes de leur devoir. (*Applaudissements.*) Mais il faut établir les responsabilités, il faut interdire les manœuvres en haute montagne. (*Applaudissements.*)

RÉPONSE DU MINISTRE DE LA GUERRE

Le général André exprime les regrets du gouvernement et du Parlement. Il a décidé que le transport des cadavres serait fait aux frais de l'Etat. (*Applaudissements.*)

Le général André. — Le commandant de ce bataillon, qui n'est pas un alpin, a entrepris une marche de 42 kilomètres hors de sa garnison. Cette marche ne rentrait pas dans la compétence du chef de détachement qui devait se contenter de faire des marches sur la neige dans les limites de sa garnison. En outre, contrairement aux instructions et aux règlements, un médecin n'accompagnait pas le détachement dans cette marche. Les chefs ont tous donné des instructions qui couvrent leur responsabilité ; il n'en est pas de même de celle du chef de bataillon. Celle-ci se trouve formellement engagée. Le ministre qui a le devoir de se préoccuper de la vie des soldats l'a frappé de la plus forte peine dont il puisse disposer. (*Très bien, très bien.*)

L'incident est clos.

Une proposition de M. Cornudet, suivant laquelle toute discussion d'interpellation devra venir à la date fixée est renvoyée à la commission.

LA SUPPRESSION DES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES

On continue la discussion sur l'enseignement congréganiste.

CONTRE-PROJET LOQUES

M. Loques présente un contre-projet interdisant l'enseignement aux congrégations, associations confessionnelles, de quelque culte que ce soit, mais l'autorisant dans toutes les colonies françaises. L'enseignement supérieur serait cependant sous le contrôle de l'Etat.

M. Loques. — Je ne comprends pas que l'on fasse la guerre à la soutane sans poursuivre les juifs ou les protestants. Il n'y aura rien de changé après le vote du projet du gouvernement, au lieu d'avoir des hommes en moine, nous aurons demain des moines déguisés en hommes. (*Applaudissements, rires.*)

M. Loques n'est que médiocrement écouté par la gauche. Il proteste contre la loi en discussion.

Le contre-projet Loques est repoussé par 321 voix contre 3. (*Hilarité.*)

CONTRE-PROJET PÉRET

M. Péret présente un autre contre-projet dont voici le 1er article :

« L'enseignement de quelque ordre qu'il soit ne peut être donné par une congrégation. Les congrégations autorisées en vue de l'enseignement seront dissoutes dans un délai de cinq ans. Seront fermés dans le même délai les établissements d'enseignement des congrégations autorisées en vue de plusieurs objets, sauf ceux dans lesquels l'enseignement est donné à des enfants hospitalisés. »

M. Péret estime que le délai de cinq ans est très suffisant et déclare qu'il serait dangereux de laisser l'enseignement aux congrégations qui entretiennent chez les enfants la haine de ceux qui ne pensent pas comme eux. (*Bruit à droite.*)

M. Péret estime qu'il y aurait avantage à simplifier le projet du gouvernement et se demande pourquoi l'on ne s'en tiendrait pas à la loi de 1901. L'orateur termine en demandant l'adoption de son contre-projet.

M. Péret. — Je ne crois pas que l'Etat ait à se montrer généreux à l'égard des associations qui reconnaissent sa souveraineté.

M. Plichon. — N'êtes-vous pas l'avocat d'un liquidateur ? (*Bruit, cris : A l'ordre.*)

M. Brisson. — Je suis convaincu qu'un vieux parlementaire comme M. Plichon ne renouvellera pas sa question.

M. Plichon. — Je m'étonne que les avocats députés se fassent les avocats d'office. (*Bruit.*)

M. Plichon est rappelé à l'ordre.

M. Péret lui reproche de manquer de courtoisie. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Buisson ne relève dans le projet de la commission et le contre-projet Péret qu'une différence de rédaction. M. Buisson invite M. Péret à renoncer à son contre-projet et à le renouveler lors de la discussion sous forme d'amendement aux articles.

LA DISCUSSION DES ARTICLES

M. Péret accepte cette proposition.

On passe à la discussion des articles.

M. Rosambo proteste contre l'article 1 et dit que ses électeurs l'ont envoyé à la Chambre pour défendre la croix contre le triangle (*applaudissements à droite*). L'orateur parle de l'alliance du protestantisme et du judaïsme contre le catholicisme et reproche à la majorité de méconnaître les services rendus par la religion.

Puis c'est M. du Halgouët qui vient ensuite défendre les congrégations.

On crie : *A lundi, à demain !*

Un scrutin est ouvert sur une proposition tendant à renvoyer la suite de la discussion à demain. Il donne lieu à pointage.

Voici le résultat : pour le renvoi 271, contre 278.

MOTIONS DIVERSES

M. Brisson annonce le dépôt par M. Ripert d'une motion invitant le gouvernement à prendre des mesures afin que les députés avocats ne puissent être choisis comme conseils ou liquidateurs des biens des congrégations.

MM. Deville et de Pressensé déposent une autre motion tendant à écarter des adjudications de l'Etat les maisons de commerce qui ont pour conseil des membres de la Chambre.

M. Ripert réclame l'urgence et la discussion immédiate de sa motion.

M. Brisson. — Une discussion aussi grave ne peut être discutée au pied levé.

M. Deville propose de renvoyer les deux motions à une même commission.

M. Coutant donne lecture d'une proposition sur les incompatibilités parlementaires ; sa proposition est renvoyée à la commission du suffrage universel.

L'urgence en faveur de la motion Ripert est prononcée par 286 voix contre 236.

M. Ripert insiste pour la discussion immédiate, et M. Deville pour le renvoi à la commission.

Le renvoi à la discussion est ordonné par 407 voix contre 147.

L'urgence de la motion Deville est votée par 336 voix contre 165. La motion est renvoyée à la commission.

M. Coutant demande la discussion immédiate de sa proposition sur les incompatibilités.

M. Chaumié déclare qu'une pareille proposition ne peut être discutée ainsi à l'improviste.

M. Guyot-Dessaigne, au nom de la commission, s'engage à déposer le rapport au plus tard dans 15 jours.

Un article additionnel de M. Lasies, à la proposition Coutant, au sujet des agents de change, avocats du ministère, est repoussé par 282 voix contre 187.

La séance est levée à 7 h. 50 ; séance lundi.

INCIDENTS SCOLAIRES DE PRAGUE

Entre étudiants slaves et étudiants allemands

Vienne, 11 mars.

Les manifestations de Prague continuent chaque jour sur le Graben contre les étudiants allemands. Les jeunes filles elles-mêmes s'en mêlent.

Les étudiants allemands de Vienne, pour protester contre les affaires de Prague, avaient organisé mercredi un cortège avec insignes et drapeaux, qui a parcouru toute la ville en plein midi, plus de 2.000 étudiants y ont pris part ; l'ordre d'ailleurs a été parfait.

Hier, les étudiants slaves ont voulu, à leur tour, organiser une promenade semblable. Les manifestations se sont renouvelées dans la soirée sur le Graben et la place Venceslas. Des morceaux de tuiles et de briques ont été utilisés comme projectiles. Vers huit heures, on a réquisitionné la troupe qui bientôt a déblayé les deux places. La police a dispersé les manifestants. Quatorze arrestations ont été opérées.

De leur côté, un millier d'étudiants allemands de Vienne s'étaient massés sur le perron de l'Université, chantant des chants allemands. Trois cents étudiants slaves, armés de bâtons, sont montés à l'assaut du perron. Il y a eu plusieurs blessés. La police a dispersé les manifestants.

LA DÉCONVENUE D'UN LIQUIDATEUR

Un liquidateur de congrégation malmené. — Couturière récalcitrante.

Vannes, 11 mars.

A l'occasion de l'audience en référé intéressant le mandataire du liquidateur, de violentes manifestations se sont produites hier à Ploërmel. Le mandataire, entouré de gendarmes et d'une trentaine de soldats, fut escorté avec des cris hostiles. La foule hua ensuite violemment le commissaire qui, saisissant une couturière la conduisit au tribunal que la foule envahit, obligeant de suspendre l'audience.

Finalement, la couturière a été relâchée et reconduite chez elle triomphalement.

L'ÉVÊQUE DE TARENTAISE

Paris, 11 mars.

L'évêque de Tarentaise, Mgr Lacroix, est, avec l'archevêque de Rouen et l'évêque de Laval, un des prélats qui n'ont pas adhéré à la lettre des cardinaux au président de la République protestant contre le projet qui supprime l'enseignement congréganiste. Le *Bulletin religieux* du diocèse de Tarentaise publie la note que voici :

L'épiscopat presque entier, pour donner satisfaction aux vœux légitimes des catholiques, a adhéré avec empressement à la lettre des cardinaux Richard, Langénieux et Coullié.

Pourtant quelques prélats se sont jusqu'ici abstenus. Leurs hésitations s'expliquent aisément. Nous comprenons très bien que des évêques, frappés de l'inutilité de telles démarches et même des inconvénients qu'elles peuvent avoir en donnant un aliment aux passions sectaires, aient ajourné toute manifestation publique. Dans le conflit qui s'est engagé, si la rupture du Concordat doit venir, ce n'est pas à l'Eglise d'en prendre la responsabilité. Elle doit s'y préparer en évitant toute mesure qui peut la provoquer.

LES SOUS-MARINS ANGLAIS

Portsmouth, 11 mars.

Les arbitres ont décidé que quatre cuirassés avaient été torpillés par des sous-marins dans la manœuvre de mardi soir, en vue de l'île de Wright.

Ce succès des sous-marins est très commenté dans les cercles maritimes.

Petites Nouvelles

Accident à un contre-torpilleur. — On mande de Rochefort :

Ce matin, à 9 h. 1/2, le contre-torpilleur *Couleuvrine* faisait un essai à chaud sur place de ses chaudières et de ses tuyautages, lorsque la soupape de dégagement ayant cédé, un premier maître, un adjoint et trois ouvriers furent grièvement brûlés. Ils ont tous été conduits à l'hôpital militaire.

Grève agricole. — On mande de Cette :

Une grève des ouvriers des champs a éclaté à Beaufort ; les ouvriers demandent 2,25 et 2 littres de vin par jour à toute époque ; c'est une augmentation de 0,25. Les propriétaires refusent ; les grévistes s'efforcent d'empêcher le travail ; la gendarmerie a été appelée sur les lieux par le maire.

La santé de M. Waldeck-Rousseau. — Le départ de M. Waldeck-Rousseau pour le cap d'Ail pourra s'effectuer, croit-on, d'ici deux ou trois jours, son état continuant à s'améliorer.

Membres de l'Institut blessé. — M. D'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, a été renversé par un bicycliste au moment où il se rendait à l'Institut. Il s'est fait à la tête une blessure d'une certaine gravité d'où le sang sortait en abondance.

Les révélations du « Figaro ». — M. Mermeix a déclaré à un journal du soir que c'est lui qui a communiqué au *Figaro* les lettres de l'amiral Bienaimé, ajoutant que les documents furent envoyés sans être sollicités.

Le cas du capitaine B... — Les journaux annoncent que le capitaine B., accusé d'avoir frappé un soldat au fort d'Aubervilliers, passera vendredi devant le conseil de guerre.

SONNET DE MI-CARÊME

Dans un vieux numéro de journal rédigé par des étudiants, pour un jour de mi-carême, nous lisons le joli sonnet suivant de M. Jules Lemaître :

MON NEZ

Mon nez mince, incomplet
Etait à peine rose ;
Depuis que je l'arrose,
Il est rouge et moins laid.

Rouge à l'heure qu'il est,
Comme une apothéose,
Bientôt, je le suppose,
Il sera violet,

Rubis, puis améthyste,
Saphir, enfin, dans peu,
Mon beau nez sera bleu.

Quand je dormirai, triste,
Sous l'herbe en proie au ver,
Mon beau nez sera vert.

Ces strophes sont datées de 1872. M. Jules Lemaître avait alors dix-neuf ans et venait d'entrer à l'Ecole normale.

Echos et Nouvelles

RECOMMANDÉ A M. COMBES :

L'empereur de Chine était saisi, ces jours derniers, d'un rapport dans lequel Sie-liang, vice-roi intérimaire du Setchoan, dénonçait de mauvais fonctionnaires et concluait contre eux à une punition sévère.

Voici le texte du décret impérial rendu, séance tenante, contre ces hautes personnalités chinoises :

Jen Tsin-t'ai, préfet du Meou-Kout'ien, Setchoan, laisse ses domestiques s'occuper des affaires officielles et a très mauvaise réputation ;

Ziu Che-Kiou, préfet quémandeur, a trop de confiance en ses secrétaires et ses domestiques et a déjà été accusé de concussion ;

Tchao K'oan-p'ou, sous-préfet du Kien-vei-hien, n'a aucun talent pour saisir les voleurs et n'en a que pour trouver injustement de l'argent ;

Son Fon-kin, sous-préfet en essai, menteur et téméraire, n'est pas aimé des commerçants ;

Tchan Hon-te, sous-préfet, protège toujours ses collègues et emprunte très souvent de l'argent aux commerçants ;

Von Tchao-hi, sous-préfet, est paresseux et menteur ;

Tchan Tche-ngao, sous-préfet en expectative d'emploi, se conduit mal et se moque de ses collègues :

Hoang-ye, sous-préfet quémandeur, irritable, téméraire, est un vrai voleur ;

Jen Pin-t'ai et Ou Sin-jen, sont menteurs et vénaux ;

Nous les destituons tous.

Et l'Europe nous envie notre administration !

SÉNATEUR PROLIFIQUE.

Les journaux américains protestent avec une suprême véhémence contre la validation d'un sénateur nouvellement élu, M. Smoot. On ne lui reproche pas d'avoir acheté, avec leur vote, la conscience de ses électeurs : c'est de sa religion qu'on lui fait un crime. Il est vrai que cette religion n'est pas banale : M. Smood est un des « prophètes » de l'Eglise Mormonne, qui autorise, bien que secrètement, la polygamie.

Les pères conscrits de Washington se méfient à juste titre de l'admission de M. Smoot dans leur vénérable assemblée : leur nouveau collègue est l'heureux époux de cinq — j'ai dit cinq — Mormonnes qui l'ont rendu père de quarante-deux enfants, que les sexes partagent exactement par moitié : 21 garçons, 21 filles. Mais, officiellement, il se garde bien d'avouer toute cette progéniture. Depuis la promulgation de la loi Woodruff (1890), qui interdit les mariages multiples, les Mormons n'épousent civilement qu'une femme ; ils en épousent ensuite, mormoniquement, autant qu'il leur en vient la religieuse fantaisie.

Mais voyez-vous un M. Smoot questeur au Luxembourg ! M. Gayot et ses sympathiques collègues devraient forcément lui abandonner une partie de leurs appartements.

Et c'est M. Piot qui jubilerait ; 42 petits sénateurs sous la coupole !

JEUX DE L'ESPRIT

Le baron lit dans son journal :

« Dans leur dépêche, les Japonais accusent 3 hommes tués et 60 blessés... »

Interrompant sa lecture, il s'indigne :

— Accuser ainsi des malheureux, dit-il, faut-il être lâche ?

REPRÉSENTATION DE LA PRESSE

Du 21 Mars

L'OPÉRETTE AU GRAND-THÉATRE

Nous avons pensé qu'au cours de la période wagnérienne où plane le Grand-Théâtre, il serait tout au moins curieux de descendre, pour un soir, des hauteurs de la Tétralogie et de faire jouer une opérette par les artistes et l'orchestre de notre scène lyrique.

Il y a quelque vingt ans, nos aînés de la presse lyonnaise organisèrent une représentation de la *Fille de Madame Angot* avec les pensionnaires du Grand-Théâtre. Le succès fut immense ; il est resté légendaire dans les annales des coulisses. Un pareil exploit ne se recommence pas ; mais restant dans le même ordre d'idées, il nous a semblé qu'une tentative de ce genre, bien que plus modeste, ne pouvait manquer d'être intéressante et d'exciter la curiosité.

C'est pourquoi à côté de *Bataille de Dames*, la si délicate et si spirituelle comédie en trois actes, de Scribe et Legouvé, interprétée par MM. J. Truffier, Pierre Laugier, Dehelly ; Mmes Muller et Renée du Minil, sociétaires de la Comédie Française, on applaudira les artistes du Grand-Théâtre dans la plus charmante, la plus fine opérette en un acte d'Offenbach : nous avons nommé *La Chanson de Fortunio*, poème, de Ludovic Halévy et H. Crémieux.

Et ce ne sera vraiment pas banal d'entendre notre bel orchestre, dirigé par le maître Flon, dans une œuvre de verve légère, de gaieté entraînante, alors que la veille il jouait du Wagner.

Ce contraste piquant servira non seulement comme de repos au public, mais il constituera une attraction originale et rare, tout en complétant de la façon la plus curieuse, avec le numéro de danses inédit et le grand ballet, le programme de la représentation de gala du 21 mars.

LA VIE LYONNAISE

Société Lyonnaise des Beaux-Arts

LE SALON DE 1904

I

La Sculpture

(*Suite*)

Voir le *Rappel Républicain* du 5 mars.

Puis voici un petit groupe, une *Famille de chiens* (757), de Nau, curieuse et bien composée, étude consciencieuse de la mère surtout ; quant au mâle, il s'occupe rarement avec tant d'intérêt de ces détails de nursery animale. Au-dessus, de M. Perret, élève de notre école des Beaux-Arts, un bas-relief, *Hommage à Pierre Dupont, La Vigne* (759), qui accuse assurément quelques défauts, mais en même temps beaucoup de sentiment et d'harmonie dans son symbolysme, avec ses trois académies, si diverses dans leur modelé, la vigne, timide vierge, au printemps, flancé à l'été qui fait craquer son corset vert ; femme et mère à l'automne. Dans le même panneau, *Trois médaillons* (750), un *Masque d'homme* (747), de Larrivé, original et nerveux, comme son groupe des *Carriers* (746), aux muscles saillants sous l'effort du pic, bien composé et qui sent la bonne école. Malgré la réputation du maître, j'aime moins la *Moisson* (728), de Léon-Julien Deschamps, médaillé et hors concours de Paris. Nul ne songera assurément à discuter ni les belles proportions, ni la facture de cette rude fille des champs ; c'est une œuvre de premier ordre. Mais pourquoi lui donner cet air farouche qu'accentue la faucille brandie comme une arme de défense ? Très bon aussi le buste bronze *Jeune guerrier* (744), d'un autre maître de Paris, Emmanuel Hannaux ; et ce gracieux *Buste d'enfant* (741), de François Girardet, élève de notre école ; intéressante, la *Jeune femme cousant* (745), d'Emile Lafont, bronze bien traité, sujet bien connu aussi ; mais la pose ne manque ni d'originalité ni de souplesse. D'un italien, M. Calderini, deux bronzes amusants et très étudiés, *Une amazone de montagne* (716), et, *Bergère avec sa vache* (717) ; Mlle Marie Gallaud expose deux bons sujets d'une curieuse mais peu agréable patine, *Une vieille Bretonne* (738), et une jeune *Quimpéroise* (739), aux traits accentués et nerveux.

Du regretté Fontan, un bon buste (734) que cravate le crêpe endeuillé ; de Léopold Morice, *Suzanne* (766), bas relief marbre aux jolies chairs, mais sans expression ; comme le *Burdeau* (769) de Textor, très poussé assurément dans les détails, mais sans grande originalité ; c'est de la sculpture officielle. De M. Augustin Seguin, trois petits bustes (766, 767, 768), très gracieux et de bonne école.

Puis, voici deux enfants du Beaujolais, réunis par l'art, M. Margand, de Juliénas, qui présente un bon *Aristophane* (751), buste marbre, et un bas-relief, *Assomption* (752), assez original dans son sentiment ; et M. Métra, de Villefranche, avec *Allégorie* (753), grande statue d'ange ou d'âme en prière d'une facture originale et un médaillon nerveux ; enfin un artiste Maconnais, M. Chamonard, avec un buste bien étudié, mais un peu jeune de *Lamartine* (720) ; le sujet s'imposait.

Trois bons petits *médaillons*, terre-cuite (750), surtout les deux profils, de Loiseau-Bailly ; une *tête d'enfant* (748), fouillée, mais un peu dure, de Camel ; de Nantard, une *vierge au Lys* (751), buste plâtre qui a du sentiment. Tout à côté, le médailler, de René Bouvet, de Paris, œuvres de stylcet de beaucoup de finesse ; de Léon Fagel, un artiste parisien, le *médaillon du poète Trolliet* (733), œuvre de valeur et de maîtrise.

Nous touchons à la fin de l'exposition de sculpture, avec l'*Espièglerie* (760), de Théodore Perron, acquise par l'Etat, ravissante académie, d'un modelé superbe, aux chairs souples et bien traitées ; avec la *Magicienne* (761), de Ploquin, petit marbre gracieux, mais sans grande expression ; en effet, le titre semble n'avoir qu'un rapport très éloigné avec le sujet et cette petite tête, à la cornette Isabeau, ne ressemble guère à une magicienne ; on pourrait faire d'autres critique sur la facture ; l'œuvre n'en est pas moins sincère et originale. Enfin voici *Maître Rubellin* (707), excellent médaillon bronze, du sculpteur Aubert, profil très accentué, nerveux, traduisant bien les qualités de style du maître.

Cette promenade à travers le Salon de Sculpture vous aura, en somme, désigné beaucoup d'œuvres intéressantes de jeunes, et quelques envois de maîtres, qui méritaient de nous attirer et de nous retenir ; Lyon n'a que trop rarement l'occasion de trouver la sculpture si riche. Il est vrai que cet art coûte horriblement cher à l'artiste, préparation, matière, praticien, moulages. Et Dieu sait combien la sculpture est aujourd'hui dans le marasme !

Francdouaire.

LA VIE MILITAIRE

Les Familles nombreuses et la loi sur le Recrutement

Le conseil d'Etat vient de trancher une question de recrutement qui intéresse un grand nombre de familles.

Un M. T..., étudiant, demeurant à Lyon, appartenant comme appelé à la classe 1900, avait obtenu devant le conseil de revision du Rhône par application de l'article 21, paragraphe 3 de la loi du 15 juillet 1889, la dispense à titre d'aîné des fils d'une famille de sept enfants.

En mars 1903 une de ses sœurs mourut et le 20 juillet suivant, il reçut un ordre d'appel sous les drapeaux, fondé sur ce que sa situation de famille s'était modifiée.

M. T... a protesté. Il a soutenu que la dispense dont il avait bénéficié a été établie exclusivement à titre d'encouragement aux familles nombreuses, et que son obtention ne dépend que de la constatation définitivement faite par le conseil de revision que la famille comprend sept enfants. Suivant lui, le caractère déterminant de ce fait, une fois constaté, ne pourrait pas être ultérieurement modifié par la mort d'un des enfants.

Dans tous les cas, ajoutait le requérant, le ministre de la guerre n'était pas compétent pour trancher la question, car le conseil de revision seul pouvait lui retirer le bénéfice d'une dispense précédemment accordée par ce conseil.

Le conseil d'Etat, conformément aux conclusions de M. Saint-Paul, commissaire du gouvernement, n'a pas accueilli ces raisons. Après avoir rappelé que, lorsque les causes des dispenses viennent à cesser, les jeunes gens qui avaient obtenu ces dispenses sont soumis à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent, il a été d'avis que cette disposition est applicable sans distinction à tous les cas de dispense. Le ministre de la guerre n'a donc fait qu'exécuter la loi en appelant M. T... sous les drapeaux, sans avoir à faire intervenir aucune nouvelle décision du conseil de revision.

VIIIe CONCOURS NATIONAL DE TIR

LES MATCHES INTERNATIONAUX

Dans sa dernière séance, le Comité a arrêté le programme des matches auxquels il a attribué 7,000 francs de prix. La participation des nations promet d'être nombreuse, et les premières correspondances échangées par voie diplomatique, donnent sur ce point des assurances assez formelles.

Le match au fusil comporte 120 balles par tireur, dont 40 debout, 40 à genou et 40 couché ; le match au revolver impose à chaque délégué une épreuve de 60 balles. Chaque nation doit présenter cinq tireurs, et le classement est fait sur l'ensemble des cinq délégués. (Règlement de 1897.)

Les matches de tir ont été créés à Lyon en 1897. Depuis cette époque, ils ont eu lieu : à Turin 1898, la Haye 1899, Paris 1900, Lucerne 1901, Rome 1902 et Buenos-Ayres 1903.

Jusqu'à présent, le match de la Haye est celui qui a réuni le plus grand nombre de nations : huit. Celui de Buenos-Ayres, à cause de l'éloignement, n'en a réuni que trois : l'Italie, l'Argentine et la Suisse. Si nous jetons un coup d'œil sur les classements, nous voyons que dans six matches sur sept, les tireurs suisses ont remporté le premier prix. C'est à Turin que les tireurs français leur ont enlevé la timbale.

Le Comité du concours entend donner aux matches de 1904 une importance tout à fait exceptionnelle. Le vendredi, 15 juillet, jour du match au fusil, toute la ciblerie à 300 mètres sera réservée aux matcheurs ; il en sera de même de la ciblerie à 50 mètres le lendemain, samedi 16, jour du match au revolver.

Les prix seront distribués au banquet officiel du dimanche 17, à la cantine, banquet qui sera présidé par le Représentant du Gouvernement.

Un dîner de gala sera offert le samedi soir aux matcheurs délégués, et membres du jury international.

Au nombre des adhésions probables nous pouvons citer déjà un groupe d'officiers russes, par l'entremise de M. le ministre de la guerre ; la direction centrale du tir en Espagne, par l'entremise de l'ambassadeur ; les tireurs hollandais et les tireurs belges, par décision des ministères dont ils dépendent qui ont annoncé leur désir de prendre part au concours. Le comité de direction a décidé de lancer son invitation officielle à toutes les nations d'Europe, sans exception.

CONSEIL DE GUERRE DE LYON

Les Détournements du 157e

Troisième journée d'audience

La Réplique de M. le Commissaire du Gouvernement. — Les Délibérations. — Le Verdict. — Les Condamnation. — Impression générale.

L'audience est ouverte à une heure de l'après-midi. M. le Président fait introduire les accusés, et donne la parole à M. le commissaire du gouvernement.

M. le lieutenant-colonel de Gavarret déclare qu'il maintient ses conclusions premières, mais qu'il ne s'oppose pas à la clémence en faveur des accusés ; le Conseil appréciera, dit-il, ceux qui la méritent.

Les défenseurs prennent la parole pour demander au Conseil de vouloir bien apporter un peu d'indulgence et de pitié dans leur arrêt.

M. le Président déclare que les débats sont clos, et invite le Conseil à se retirer dans la salle des délibérations.

L'audience est suspendue.

LE VERDICT

Il est sept heures et demie quand les membres du Conseil de guerre rentrent dans la salle d'audience ; M. le colonel de la Masselière donne lecture du verdict.

Le verdict est affirmatif en ce qui concerne le crime de faux à l'égard du sergent Pefertkon actuellement en fuite, et en ce qui concerne le vol au préjudice de l'Etat. Le jugement est négatif en ce qui concerne le crime de faux à l'égard des sergents Françon, Plantard, Perrier, Saunier-Payerne, Bonnet, Barrou, Malignon et Beaudan. Il est négatif en ce qui concerne le délit de vol à l'égard des sergents Perrier et Beaudan ; et il est affirmatif en ce qui concerne les sergents Françon, Plantard, Bonnet, Barrou, Saunier-Payerne, Malignon.

LA CONDAMNATION

En conséquence, le président du Conseil donne lecture de l'arrêt.

« Au nom du peuple français, le Conseil de guerre condamne les sergents Pefertkon, en fuite, à 10 ans de travaux forcés, la dégradation militaire, 10 ans d'interdiction de séjour et 100 francs d'amende ; Françon à 5 ans de prison ; Bonnet, Barrou, Malignon, 4 ans de prison et 100 fr. d'amende ; Saunier-Payerne et Plautard, un an de prison, acquitte les sergents Beaudan et Perrier et ordonne leur mise en liberté immédiate, si d'autres délits ne leur sont pas reprochés ».

L'IMPRESSION GÉNÉRALE

La quatrième et dernière journée a été très longue et peu intéressante. La réplique de M. le lieutenant-colonel de Gavaret a été modérée et a produit une très bonne impression sur le public.

Les membres du Conseil sont restés six heures en délibération. L'acquittement de Beaudan et de Perrier était prévu.

La lecture du jugement aux accusés a eu lieu dans la salle d'audience, à huis clos, en présence de la garde, des défenseurs et de M. le commissaire du gouvernement.

L'audience a été levée à 8 heures du soir.

Le jugement porte que la condamnation de Pefertkon sera affiché à la porte du Conseil de guerre et à la mairie de l'ancien domicile du contumace.

A. Gaspard.

CHRONIQUE

Concert de la Schola Cantorum. — Le troisième concert de la Schola, aura lieu le 23 mars aux Folies-Bergère avec le concours de Mme Mauvernay, Mlle de La Rouvière, M. Louis Bourgeois, des chœurs et de l'orchestre de la Schola (250 exécutants).

Il aura lieu sous la direction de Vincent d'Indy, aujourd'hui le maître incontesté de la jeune école française qui conduira l'exécution d'une de ses œuvres les plus